



Commune de Val d'Arry
Place de l'église
NOYERS-BOCAGE
14210 VAL D'ARRY

INSCRIPTIONS ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Liste de pièces à fournir

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vous êtes locataire ou propriétaire :

Photocopies des pièces à fournir dans tous les cas :

1. Livret de famille,
2. Justificatif de domicile,
3. Carnet de santé.

Vous êtes hébergés :

1. Photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) de la personne qui vous héberge,
2. Une attestation sur l'honneur d'hébergement,
3. Un justificatif de domicile récent.
4. Photocopie de votre pièce d'identité (CNI ou passeport),

Vous êtes forains :

1. Photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) de la personne qui vous héberge,
2. Une attestation sur l'honneur d'hébergement,
3. Un justificatif de domicile récent.
4. Photocopie de votre pièce d'identité (CNI ou passeport),

Cas particuliers :

- En cas de séparation du couple : produire la dernière décision de justice justifiant la fixation de la résidence habituelle de l'enfant.
- Si votre enfant était inscrit dans une autre école pour l'année scolaire 2020-2021 : vous devez également vous munir du certificat de radiation de l'école précédente.